

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEP. 2024

Séance du 28 août 2024

DELIBERATION N°2024-23

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 04 juin 2024

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélie BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	André PERAIN
ONF	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
CDL	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
Grand Port Maritime	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD Chasseurs Guadeloupe	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
CCI/CTIG	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléant	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération du Conseil Régionale de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe »

Considérant le procès-verbal du conseil d'administration du 04 juin 2024 présenté en séance,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 04 juin 2024.

Nombre de votants : 20

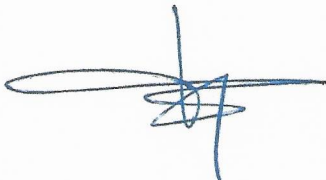
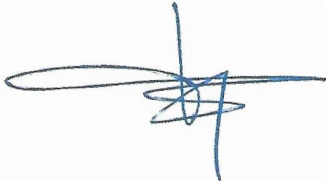
Ne prend pas part au vote : 2

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 août 2024.

<p>La Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le ...03.../...09.../...2024 <p>A Gourbeyre, le ...03.../...09.../...2024</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>	<p>Fait à Basse-Terre, le ...03.../...09.../...2024</p> <p>La Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
---	---

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text on the left side of the page.



Handwritten text below the first diagram.

Handwritten text on the right side of the page.



Handwritten text below the second diagram.